

Groupement de commandes avec le Grand Besançon pour la réalisation de levés de plans topographiques

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Depuis le 1^{er} janvier 2006, la Direction Plan & Informations Géographiques est mutualisée entre le Grand Besançon et la Ville de Besançon.

Pour réaliser l'ensemble de ses missions, un certain nombre de levés topographiques doit être effectué pour le compte du Grand Besançon et pour la Ville de Besançon.

Afin d'harmoniser les données cartographiques et de bénéficier de prix tenant compte d'un volume de prestations plus important, il est proposé de renouveler (comme cela se fait déjà depuis plusieurs années), le groupement de commandes entre le Grand Besançon et la Ville de Besançon et de passer un marché annuel de service à bons de commandes sur la période comprise entre le 1^{er} avril 2011 et le 31 mars 2012 dont le minimum est fixé à 50 000 € TTC et le maximum à 200 000 € TTC.

Compte tenu du montant maximum estimé, il est proposé de passer un marché selon une procédure adaptée (article 28 du CMP) dès que la convention constitutive correspondante définissant les modalités de fonctionnement du groupement sera établie entre les deux Collectivités.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à constituer le groupement de commandes et à signer la convention à intervenir dans ce cadre avec le Grand Besançon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 16 décembre 2010.